

MAIRIE
de
PUCHAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 décembre 2024 .

Le trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Puchay sous la présidence de M. Thierry MABYRE, Maire.

Etaient présents : MM. DUPRÉ Nathalie, FLAMBARD Alain, BOUST Emmanuel, LAURENT Sandrine, MAZARS Sandra, POSIER Virginie, PAULY Pascal, CASTRONOVO Sabine, BEGUIN Nathalie, PIETTE Bruno, PECHIN Hervé,

Absents excusés VANDEKERKOVE Xavier (pouvoir à FLAMBARD Alain), AMETTE Ludovic

Secrétaire : M. DUPRÉ Nathalie.

Approbation de la dernière séance

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 juillet 2024

Convention 2025-2027 pour l'instruction du droit des sols entre la CdC du Vexin Normand et Puchay n°2024-14

Le Maire donne lecture de la convention 2025-2027 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre la communauté de communes du Vexin Normand et ses communes membres. Cette convention de renouvellement reprend dans ses 12 articles les modalités offertes aux communes membres d'avoir accès à un service mutualisé d'instruction du droit des sols service mis en place depuis 2017).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la poursuite de cette organisation et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer ladite convention.

Amortissements en cours d'exercice 2024 – décisions modificatives n°2024-15B

M. le Maire précise à nouveau les nouvelles contraintes liées à la nomenclature de la M57, notamment l'obligation de procéder à l'amortissement prorata temporis de certains travaux réalisés en cours d'année.

Les travaux de voirie rue des Maunys conduits par la Cdc du Vexin Normand ainsi les travaux d'enfouissement des réseaux rue Camelet conduits par le SIEGE doivent faire l'objet d'amortissement dès leur paiement. L'amortissement pour la voirie s'élève à 2.410 € celui de l'enfouissement des réseaux à 508 € soit un total de 2.918 €.

Il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Article	Dep Fonct	Recette Fonct	Dep Invest	Recette Inves
023	-2.918			
681 (042)	+2.918			
28041512 (040)				+2.410
2804182 (040)				+508
021				-2.918
Totaux	0	0	0	0

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Nouvelle association

M. le Maire présente à son Conseil le récépissé de déclaration de changement d'adresse de l'association MASSET ANTONI SPORT SECTION TERRE dont le siège social est au 5 rue Gosse à Puchay en date du 17 mai 2023.

Le Président de cette association demande le prêt de la salle polyvalente de Puchay pour organiser un loto. Le Maire sollicite l'avis de son Conseil. S'instaure un débat à ce sujet.

Il est décidé d'accorder le prêt de la salle polyvalente de la commune sous les conditions suivantes :

Mise à disposition de la salle uniquement en période de vacances scolaires et un samedi

Convention signée accompagnée d'une attestation d'assurance

Etat des lieux avant et après avec l'obligation de rendre la salle propre

Respect du nombre maximal autorisé : 160 personnes

Droit de regard d'un conseiller

Dernier Bilan financier

Etude de devis de clôture de la mare de l'Abbaye n°2024-16

M. le Maire présente les devis de :

L'entreprise SLZM clôture montant HT : 7.022,50 €

Les jardins de Guitra montant HT : 8.100 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise SLZM et donne tout pouvoir au Maire pour signer le devis et suivre les travaux.

Etude du devis d'arpentage du CR49 pour régularisation – projet d'échange de terrains – projet d'enquête publique n°2024-17

M. le Maire retrace l'historique de ce dossier. Suite à une réclamation d'un habitant domicilié rue du Clos Cavé à proximité du chemin rural 49, un bornage a été demandé à Euclid pour préciser les limites exactes du chemin. Il s'avère que certaines clôtures d'un côté empiétaient sur le chemin au détriment de la commune et de l'autre côté augmentaient la largeur du chemin au détriment du propriétaire.

Il se trouve que si la commune demande le déplacement des clôtures le chemin rural ne sera pas assez large à certains endroits pour permettre la circulation des véhicules de livraison de fluides et autres.

Pour régulariser cette situation (maintien des clôtures existantes) le Maire propose à son Conseil de procéder à un échange de terrains et présente un devis d'Euclid pour un plan de division, une demande de modification du parcellaire cadastrale et le montage d'un dossier pour le notaire. Ce devis s'élève à 1.060 € HT.

Cette procédure fera l'objet d'une enquête publique et sera à la charge de la commune.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition du Maire et lui donne tout pouvoir pour mener à bien ce dossier.

Projet d'acquisition d'un terrain pour création d'une mare rue des Hautes Landes

Suite à une demande de réfection de la rue des Hautes Landes avec la Cdc du Vexin Normand, le Maire a évoqué un projet d'acquisition d'un terrain pour créer une mare au point bas pour recevoir les eaux de ruissellement. Les services voirie de la Cde se sont engagés à réaliser une étude des flux des eaux de ruissellement afin de définir la capacité de la mare à créer.

Le Maire évoque la proposition ancienne de M. Dominique BEGUIN pour créer une mare dans son herbage au niveau du point bas. Le dossier ayant trainé pendant 10 ans à la communauté de communes, le propriétaire ne souhaite plus y donner suite.

Mme Nathalie BEGUIN propose de resolliciter son mari sur ce projet.

Questions diverses

Il est décidé de faire un courrier suite à la divagation d'un cheval sur la route à plusieurs reprises. Le Maire présente à son Conseil un devis de l'entreprise BENOIT TP pour la réfection de la voirie au niveau du carrefour rue des Arpents et Route du bois Defens. La Cdc, contactée, a précisé qu'elle ne prendrait pas en charge cette réfection. Le montant du devis s'élève à 3.619 € HT. Le Maire souligne le maintien des tarifs appliqués en juin 2024 et l'absence de frais d'installation de chantier. Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. Alain FLAMBARD et Emmanuel BOUST relatent au Conseil le broyage puis le reboisement au hameau de la Goupillières avec photos du chantier. Le dossier est en attente d'une subvention du Département.

Le Maire informe son Conseil de la visite du Sous-Préfet.

Le Tour de France passera à Puchay le 8 juillet prochain.

Le Maire informe son Conseil des différents remerciements reçus par les familles BEGUIN, LOERCH et LOTTIN par rapport aux actions de la municipalité lors des obsèques de leur proche.

Le Maire et ses adjoints ont reçu la visite d'une représentante de Néoen – promoteur éolien. Suite à nos questions nous avons reçu des éclaircissements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil a clôturé la séance à 19 h 35